



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Date de la convocation 20 janvier 2021

Date de l'affichage 03 février 2021

Président M. Arnaud SPET

Secrétaire de séance M. Alex GUTSCHMIDT

Délégués communautaires en exercice :	<b>51</b>
Délégués communautaires présents jusqu'au point n° 12 :	<b>43</b>
Délégués communautaires présents à partir du point n° 13 :	<b>42</b>
Délégués communautaires présents à partir du point n° 14 :	<b>41</b>
Nombre de votes jusqu'au point n° 14 :	<b>49</b>
Nombre de votes au point n° 15 :	<b>47</b>

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à dix-huit heures, les Délégués Communautaires désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt janvier deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Arnaud SPET dans le Restaurant « Domaine du Moulin » de BUDING.

### ETAIENT PRESENTS :

Commune	Délégué titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué suppléant	<input type="checkbox"/>	Commune	Délégués titulaires			
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	L. MERESSE	<input type="checkbox"/>	BERTRANGE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	S. MATUSZEWSKI	<input type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>	A. TRUFFERT-LELEUX	<input type="checkbox"/>		M. GHIBAUDO	<input checked="" type="checkbox"/>	M. ZIEGLER	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	A. OUCHENE	<input type="checkbox"/>	BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input type="checkbox"/>	M. LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDLING	N. GUERDER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-J. HERGAT	<input type="checkbox"/>		S. ERNST	<input type="checkbox"/>	A. MYOTTE-DUQUET	<input checked="" type="checkbox"/>
ELZANGE	G. LERAY	<input checked="" type="checkbox"/>	P. HANRION	<input type="checkbox"/>	DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	C. NADE	<input checked="" type="checkbox"/>
HOMBOURG-B.	D.HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	I. BLANC	<input type="checkbox"/>	GUENANGE	P. TACONI	<input checked="" type="checkbox"/>	P. FRASCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KLEIN	<input type="checkbox"/>		E. BALLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	I. NOIROT	<input type="checkbox"/>
KEDANGE / C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	M-T. FREY	<input type="checkbox"/>		M. BERTOLOTTI	<input type="checkbox"/>	J. ROSER	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MENEGOZ	<input type="checkbox"/>		V. BROSSARD	<input checked="" type="checkbox"/>	F. SCHURRA	<input type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	D. IACUZZO	<input type="checkbox"/>		D. CARRE	<input checked="" type="checkbox"/>	Y. WACHOWIAK	<input checked="" type="checkbox"/>
LUTTANGE	P-A. BAUER	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DANIS	<input type="checkbox"/>		M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>	R. BAYARD	<input type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET excepté aux points 14 et 15	
METZERESCHE	J. LARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	M. REDLINGER	<input type="checkbox"/>		N. VAZ	<input type="checkbox"/>		
MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-C. WOEFFLER	<input type="checkbox"/>	METZERVISSE	P. HEINE	<input checked="" type="checkbox"/>	B. HEINE	<input checked="" type="checkbox"/>
OULDRENNE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-M. PEULTIER	<input type="checkbox"/>		S. BRENYK	<input checked="" type="checkbox"/>		
STUCKANGE	O. SEGURA jusqu'au point 12	<input checked="" type="checkbox"/>	Y. GERMAIN	<input type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH.	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	G. ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>
VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	M-J. DORT	<input type="checkbox"/>		A. DEPENWEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>		
VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>	A. KUNEGEL	<input type="checkbox"/>	VOLSTROFF	J-M. MAGARD	<input checked="" type="checkbox"/>	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
						F. DROUIN	<input type="checkbox"/>		

### ABSENCES ET POUVOIRS :

Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
S. MATUSZEWSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	J-L. PERRIN	F. DROUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	I. CORNETTE
P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	A. MYOTTE-DUQUET	O. SEGURA à partir du point 13	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA
S. ERNST	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET aux points 14 et 15	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. BERTOLOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	D. CARRE		<input type="checkbox"/>	
I. NOIROT	<input checked="" type="checkbox"/>	J. ROSER		<input type="checkbox"/>	
F. SCHURRA	<input checked="" type="checkbox"/>	Y. WACHOWIAK		<input type="checkbox"/>	
N. VAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	P. ZENNER		<input type="checkbox"/>	

La séance s'est ouverte par les vœux du Président. « Espoir » et « renouveau » sont les mots forts de son introduction, reflétant ainsi les différents projets qu'il souhaite mettre en œuvre : travaux dans la maison Birck, projet de territoire, pacte fiscal et financier, fonds de concours, piste cyclable, tourisme, multiaccueil de Guénange et de Koenigsmacker, ...

#### **A. COMMUNICATION DU PRESIDENT**

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires le protocole sanitaire à respecter en cette période de COVID-19.

Faisant suite à la délibération votée à l'unanimité au Conseil Communautaire du 15/12/20, M. SPET rappelle aux Maires la nécessité de délibérer en commune sur l'Accueil Périscolaire (Bâtiments situés à Monneren et Volstroff) afin de régulariser sur la forme le protocole d'accord qui avait été signé et jugé irrecevable. En effet, il convient d'établir un PV de retour, listant les biens meubles et immeubles rétrocédés, ainsi que les subventions ayant financé ces biens.

Le Président informe les Délégués Communautaires de la signature de la commande de dératisation pour faire un passage dans toutes les communes.

#### **B. SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Alex GUTSCHMIDT pour remplir cette fonction.

#### **C. PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**

Adoption à l'unanimité.

Votes : POUR :	50
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

#### **D. RAPPORTS**

#### **FINANCES**

#### **BUDGETS – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président en charge des Finances, rappelle aux Délégués Communautaires que la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi « NOTRe », a fait évoluer les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACTER les éléments présentés et communiqués aux délégués communautaires dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré, étant par ailleurs précisé que ce dernier a également été discuté à l'occasion de la Commission Finances organisée le 14 janvier 2021 ;

- D'ATTESTER de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), organisé préalablement à l'examen, à l'occasion du prochain Conseil Communautaire, des projets de Budgets Primitifs (BP) afférents à l'exercice 2021.

Votes : POUR : 50  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

### **INDEMNITE SUITE A L'INCIDENT SUR LA PISTE CYCLABLE V 50 VOIE BLEUE (Ex Charles le Téméraire)**

M. Pascal JOST, Vice-président en charge des Pistes Cyclables, informe les Délégués Communautaires que le 26 octobre 2020, un cycliste, Monsieur Silvio Cascio, déclare avoir chuté sur la piste cyclable V50 Voie Bleue à hauteur de Bertrange. Selon lui, sa chute est due à la présence d'un socle en acier au milieu de la piste qui soutenait le support d'une barrière censée interdire la circulation des véhicules motorisés. Ce support a visiblement été forcé et arraché par un tiers, laissant en l'état cet ancrage proéminent au milieu de la piste. Selon le cycliste, ce socle était recouvert de feuilles mortes donc non visible au moment de la chute. Il estime le préjudice à 450 euros et demande à être indemnisé pour les seuls dégâts matériels. Il faut retenir qu'il appartenait à l'utilisateur d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation, à savoir une chaussée supposée glissante au moment des faits (période automnale = présence de feuilles, pluie). Dans ces circonstances, la Collectivité ne peut pas être tenue comme seule responsable de cet accident. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la demande d'indemnisation de Monsieur Cascio, au hauteur de 50% du préjudice subi soit 225 euros ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document et à engager toute démarche en rapport avec le règlement de cette indemnité.

Votes : POUR : 50  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Etude préalable au Schéma de Développement Touristique de l'Arc Mosellan**

M. Pascal JOST, Vice-président au Tourisme, rappelle aux Délégués Communautaires l'enjeu bien identifié dans le Schéma de Développement Economique Communautaire (SDEC) de l'Arc Mosellan. Le tourisme local sur le territoire doit être accompagné, soutenu davantage et plus particulièrement dans le contexte de crise que nous traversons.

Afin de participer à la mise en œuvre de la fiche action n°8 du SDEC qui doit permettre de mobiliser la filière touristique Territoriale en lien avec les infrastructures, les équipements touristiques, de loisirs et culturels de l'Arc Mosellan, il convient d'approfondir notre connaissance de notre écosystème touristique et d'affiner ses interactions avec nos territoires voisins et frontaliers. Une étude en plusieurs phases pourra répondre à notre besoin. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CONFIER LE SUIVI de ce dossier à la Commission Tourisme en lien avec les Commissions « Environnement & Circuits de proximité » et « Animation » ;

- DE SOLLICITER les cofinancements potentiels auprès des partenaires institutionnels et privés parties prenantes du développement territorial tels que la Banque des territoires, la Région Grand Est, l'agence Moselle Attractivité ;
- DE LANCER une consultation pour le choix d'un prestataire ou d'un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette étude.

Votes : POUR : 50  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

### **Projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) à Koenigsmacker sur le banc communal de Malling**

M. Jean ZORDAN, Vice-président au Développement économique rappelle aux Délégués Communautaires que la Zone d'Activités Economiques (ZAE) à Koenigsmacker, présente une superficie d'environ 8 hectares. Accessible depuis le RD 654 et la RD 62, elle constitue un emplacement stratégique pour le territoire.

Cette zone de compétence communautaire depuis le 8 novembre 2010 par arrêté préfectoral pourrait s'étendre à terme sur 5,4 hectares, classés en « 2AUX » au Plan local d'Urbanisme de Malling, soit un total de 13,4 hectares qui pourront être dédiés à des activités commerciales, artisanales et de services.

Au cours de l'année 2020, dix demandes d'acquisitions foncières économiques ont été présentées devant la Commission Développement Economique pour cette zone. Trois projets d'implantations ont été retenus. Actuellement des négociations sont en cours avec quatre investisseurs.

Dans un souci d'anticipation, la CCAM doit mettre en œuvre une **étude de définition et de faisabilité relatives à l'extension ou à la requalification de ses zones d'activités afin de s'adapter à la demande notamment en cette période de crise.**

Ce projet d'étude destiné à définir les conditions techniques, économiques et administratives de l'extension ou de la requalification de nos zones d'activités doit être également compatible avec les documents de planification urbaine comme le Plan Local d'Urbanisme de Malling. Aussi, compte-tenu de la situation foncière, sur la partie « extension » du projet de Koenigsmacker vers le banc communal de Malling (Cf. hypothèse en Annexe), l'étude devra révéler l'outil à la fois plus approprié et le plus souple en termes de procédure pour étendre la ZAE (ZAC, lotissement, etc.).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CONFIER le suivi de ce dossier à la Commission Développement Economique en lien avec la Commission Travaux ;
- DE PRENDRE EN CHARGE la modification du PLU de Malling pour passer de 2AUx à 1AUx le cas échéant ;
- DE LANCER une consultation pour le choix d'un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette étude d'extension ;
- DE CHOISIR la forme juridique adaptée des lotissements pour l'aménagement et la cession des terrains à vocation économique le cas échéant ;
- D'ENGAGER les négociations d'acquisitions foncières après consultation des services du « Domaine » le cas échéant.

Votes : POUR : 50  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00

## TRAVAUX

### AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : ENGAGEMENT DE LA MAITRISE D'OEUVRE

M. Alex GUTSCHMIDT, assesseur au Site du Moulin rappelle aux Délégués Communautaires que le parc de la Canner, siège des locaux de la Communauté de Communes de L'Arc Mosellan (CCAM), est un écrin de verdure présentant de nombreux atouts pédagogiques et touristiques, qu'il convient de développer progressivement, en particulier en améliorant les conditions d'accès et de desserte.

Par ailleurs, le regroupement de l'ensemble des services de l'Arc Mosellan devient essentiel à la fois pour améliorer l'accueil du public et optimiser le fonctionnement des services, réduire les coûts de fonctionnement, et l'utilisation des locaux. Ces objectifs se traduisent par les projets détaillés en séance :

- L'élargissement de la voirie d'accès au site de Buding,
- Les bâtiments sur le site de Buding :
  - *L'extension des ateliers communautaires actuels,*
  - *La Maison Communautaire.*

Les travaux nécessaires pour l'extension des ateliers communautaires et la réhabilitation de la Maison Birck en maison communautaire sont estimés à 1.9 M€ HT. Sur cette base, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les procédures de marché public en vue de désigner les maîtres d'œuvre pour les projets de bâtiments et pour les travaux de voirie ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la constitution et au dépôt de tout dossier de demande de subvention permettant d'optimiser le plan de financement de ces opérations ;
- DE S'ENGAGER à soumettre au Conseil Communautaire, préalablement toute mise en œuvre effective, les caractéristiques, le coût total, le plan de financement et le calendrier prévisionnel des opérations ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR : 50  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00

## PETITE-ENFANCE

### Convention Taties à toutes heures

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2011, la CCAM exerce la compétence facultative « construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Crèches, halte-garderie, Multiaccueil,... » à l'échelle de ses 26 Communes membres.

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2016, dans le cadre de la révision des statuts de la Collectivité, le libellé de cette compétence a été reprecisé : « La Communauté est compétente pour : la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structure d'accueil collectives petite enfance ; la création, la gestion et l'animation d'un relais assistants maternels. »

Alys est porteuse d'un projet innovant : « Taties à toute heure », une solution de garde d'enfants à domicile tournée tout particulièrement vers les parents en reprise d'emploi ou de formation, ou exerçant à « horaires « atypiques ». La convention a pour objet de définir et de préciser le montant et les modalités selon lesquels est apporté pour les années 2021 à 2023 le concours de la CCAM à hauteur de 3000 euros au regard des familles bénéficiaires de l'action « *Taties à toute heure* » sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ce partenariat.

Votes : POUR : 50  
- ABSTENTION : 00  
- CONTRE : 00

## ANIMATION

### REGIE DU MOULIN – GRILLE TARIFAIRE

Mme Marie-Rose LUZERNE, Vice-présidente en charge de la Vie Associative, rappelle aux Délégués Communautaires que par délibération du 26 juin 2007, la CCAM a institué deux régies de recettes, l'une pour l'encaissement des entrées liées à la gestion du Musée du Moulin appelée « Entrées Moulin » et l'autre pour l'encaissement des ventes de produits liées à la gestion du Musée du Moulin appelée « Boutique ».

L'objectif du projet de service est de réactualiser les tarifs en fonction du coût et du service proposé présenté en séance. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'application d'un tarif préférentiel à destination des écoles du territoire ;
- D'APPROUVER ET DE VALIDER la grille tarifaire réactualisée présentée en séance ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

Votes : POUR : 50  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00

### Semaines « ARC-AD » – EXTENSION DES SEMAINES ESTIVALES DE L'ARC MOSELLAN

Mme Marie-Rose LUZERNE, Vice-présidente en charge de la Vie Associative, rappelle aux Délégués Communautaires, qu'initiées en 2008 et poursuivies depuis avec le partenariat du Département de la Moselle, les Semaines Estivales de l'Arc Mosellan permettent aux adolescents du territoire (âgés de 11

à 17 ans) de découvrir différents sports et activités culturelles durant les vacances d'été, en partenariat avec les associations du territoire.

Fort de ce succès, la CCAM propose pour 2021 d'étendre ces semaines d'activité à destination des 11 – 17 ans, nommées les semaines « ARC – AD », à chaque première semaine des petites vacances scolaires (or Noël) à compter du mois de février. La Collectivité souhaite également proposer un service complémentaire aux familles du territoire en prévoyant des créneaux d'accueil supplémentaires les matins et les soirs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'extension des semaines d'activités à destination des 11 – 17 ans du territoire ;
- D'APPROUVER la constitution d'une régie de recettes pour ces semaines d'activités et de la dénomination « semaines ARC-AD » ;
- D'APPROUVER le dossier d'inscription joint en annexe ;
- D'APPROUVER la création du barème tarifaire comme présenté dans le tableau ci-dessus en fonction du Quotient Familial mensuel de chaque famille ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de cette grille tarifaire.

Votes : POUR :	50
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

### **GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE VOLSTROFF**

M. Gérald RIVET, Vice-président aux Gens du Voyage, rappelle aux Délégués Communautaires que l'aire d'accueil des gens du voyage de Volstroff « Le Chant du Vent » a été mise en service le 1<sup>er</sup> avril 2011. Elle est constituée de 30 places soit 12 emplacements de 2 places et 2 emplacements de 3 places avec aménagement pour personnes à mobilité réduite, le tout autour de 8 édicules accueillant les installations techniques et les sanitaires.

La gestion du site avait été confié à un prestataire de service. Le second contrat conclu pour la période mars 2014-février 2019 (durée initiale de 3 ans + reconduction de 2 ans) avec la société anonyme d'économie mixte ADOMA a été résilié par anticipation à la date du 31 mai 2018, à la suite des 2 vagues de dégradations des installations (2015 puis 2017) et face à l'impossibilité de la collectivité à réhabiliter l'aire avant l'échéance de ce contrat.

Le Conseil Communautaire du 6 octobre 2020 a délibéré en faveur d'une réhabilitation a minima de l'aire, pour un montant total de travaux de 328 000 euros. L'Etat a alloué pour cette opération une subvention de 20 % soit 65 600 euros. Les études sont en cours et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux doit être prochainement engagée pour un début des travaux en mars 2021 et une réception de ces travaux au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

A ce stade, il s'agit de déterminer l'organisation et les grands principes de la gestion de cette aire d'accueil. Il est proposé de conclure une concession de services portant délégation de service public au sens des articles L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L1121-1 et L 1121-3 du

Code de la Commande Publique. Cette concession est proposée pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois pour un an, soit une durée totale maximale de 5 ans. La tarification du service public fera l'objet d'une future délibération, concomitante à celle du choix du futur délégataire. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le principe du recours à la concession de services portant délégation de service public ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à préparer le contrat de concession portant délégation de service public relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Volstroff ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à initier la procédure de passation du contrat de concession portant délégation de service public relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Volstroff ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR : 50  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00

## RESSOURCES HUMAINES

### REMUNERATION DE L'APPRENTI AFFECTE A LA « MISSION TOURISME »

M. Luc MADELAINE, Assesseur en charge des Ressources Humaines, rappelle aux Délégués Communautaires que dans le cadre de sa compétence statutaire « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) a validé le recours à l'apprentissage pour assurer sa mission « Tourisme ».

Un apprenti a ainsi rejoint le service Développement Economique en tant qu'agent de développement local en apprentissage du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020, sur la base d'un diplôme de l'éducation nationale de niveau II (Bac +3) à savoir un « Bachelor » en « Marketing, Commerce et Négociation », diplôme que l'intéressé a obtenu avec succès.

L'agent exerce en réalité un second contrat d'apprentissage pour la Collectivité, il est proposé une valorisation de son parcours sur la base d'une rémunération de 2<sup>ème</sup> année, soit 61 % du SMIC en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le principe de valorisation du parcours d'apprentissage de l'agent en place sur la base d'une rémunération de 2<sup>ème</sup> année d'alternance ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat correspondant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure.

Votes : POUR : 50  
ABSTENTION : 00

## SITUATION 2020 EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

M. Luc MADELAINE, Assesseur en charge des Ressources Humaines, rappelle aux Délégués Communautaires que le Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 introduit l'obligation pour les Communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants de présenter annuellement à leur assemblée délibérante un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE des données et éléments transmis par Monsieur le Président, préalablement à la séance du 26 janvier 2021, dans le cadre du rapport sur la situation « 2020 » de la CCAM en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- D'ATTESTER que la présentation de ce rapport est intervenue préalablement à l'examen des projets de budgets primitifs pour l'exercice 2021.

Votes : POUR :	50
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

## ACCOMPAGNEMENT, FORMATION ET EMPLOI

### MISSIONS DU CHANTIER D'INSERTION

M. Jean KIEFFER, Vice-président en charge de l'Insertion par l'économie, l'emploi et la formation, rappelle aux Délégués Communautaires que la CCAM est compétente en matière d'insertion par l'activité économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A ce titre elle porte un chantier d'insertion avec un double objectif :

- D'une part l'insertion socio-professionnelle des personnes accueillies,
- Et d'autre part la production de biens et de services.

Les missions de production du chantier d'insertion s'articulent autour de trois axes : pour le compte de la CCAM, d'organismes extérieurs, et des communes membres :

- Au niveau de la CCAM, le chantier assure l'entretien des espaces verts et naturels, des pistes cyclables, des chemins de randonnée, des zones d'activités, des voiries d'intérêt communautaire. Dans le cadre d'un appel à projets, le chantier d'insertion envisage de créer une activité autour du réemploi, basée sur les déchèteries de GUENANGE et de KOENIGSMACKER, dans le cadre de partenariats ;

- Au niveau des organismes partenaires, le chantier d'insertion propose une prestation sur la base d'un devis préalablement validé, accepté par l'organisme demandeur conformément aux délibérations des 28 février 2017 et 25 février 2020. A ce titre, on peut mentionner le Conservatoire des Espaces Naturels, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan ;

- Au niveau des 26 communes membres, le chantier d'insertion peut intervenir sur la base d'une **offre** d'intervention émanant des communes, à condition que l'offre proposée par la commune s'inscrive dans une démarche pédagogique de formation des personnes en insertion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les missions du chantier d'insertion mentionnées en séance ;

- DE VALIDER la fiche de liaison annexée intitulée « Offre d'intervention du chantier d'insertion par les communes membres » ;
- D'APPROUVER l'avenant N°1 à la convention de prêt et d'utilisation du matériel communautaire annexé, qui sera notifié aux communes membres pour approbation par les conseils municipaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise œuvre de la présente délibération.

Votes : POUR : 50  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

## INSTANCES ET VIE POLITIQUE

### DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE E-LOG'IN 4

M. Jean ZORDAN, Vice-président au Développement économique rappelle aux Délégués Communautaires que Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de l'Europort Lorraine a été installé le 9 janvier 2014. Depuis un Arrêté Préfectoral du 18 mars 2019, le SMO EUROPORT est devenu E-LOG'IN 4.

Il vise le développement d'une vaste plateforme logistique et industrielle multimodale (desservie par voies routières, ferrées et fluviales) sur 200 ha de friches sidérurgiques bordant la Moselle canalisée à Thionville-Illange.

Il a été nouvellement décidé au sein de E-LOG'IN 4 de constituer un Comité de Pilotage (COPIL) qui sera chargé d'évaluer les propositions de cessions de terrains. Il appartient donc à la CCAM de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour y siéger.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER M. Michel GHIBAUDO, titulaire, ET Mme Isabelle CORNETTE, suppléante à siéger aux comités de pilotage de cessions de terrains,
- DE DIFFUSER auprès des membres du Conseil Communautaire les comptes-rendus de ces comités.

Votes : POUR : 50  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

### ADHESION A « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » (MATEC)

Le Président ayant quitté la séance pour intérêt personnel, M. Pierre TACCONI 1<sup>er</sup> Vice-président le supplée à la présidence de l'Assemblée en son absence. M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président aux relations avec les partenaires et les institutions rappelle aux Délégués Communautaires que « Moselle Agence Technique » a pour missions l'assistance technique dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de l'eau, l'assainissement, la GEMAPI, ou encore l'énergie, le conseil juridique, l'accompagnement à la recherche de subvention, les marchés publics avec la mise à disposition de la plateforme de mise en ligne et de suivi des consultations pour tous les marchés publiés par la CCAM.

A noter que ce service permettra ainsi à la CCAM de résilier son adhésion à la plateforme actuellement utilisée pour ses marchés publics, dont le coût annuel s'élève à 1 756.80€ TTC. L'adhésion à MATEC permettrait aussi à la CCAM d'adhérer gratuitement au CAUE avec un accompagnement sur les projets environnementaux, sur les projets d'aménagement du site du moulin de Buding, sur des interventions du CAUE au sein des ateliers pédagogiques, sur les enjeux de mise en valeur du paysage, du patrimoine et de l'urbanisme. Le coût d'adhésion au titre de l'année 2021 s'élèverait à 12 350.10€, soit 0.35€ par habitant. Pour les communes, ce coût serait alors de 11 640€. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADHERER à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, Etablissement Public Administratif départemental, pour toute la durée du mandat ;
- DE MANDATER Monsieur Jean-Michel MAGARD, pour représenter la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur Pierre TACCONI, 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer toute convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'application des présentes.

Votes : POUR :	49
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

#### **ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)**

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président aux relations avec les partenaires et les institutions rappelle aux Délégués Communautaires que Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle est au service des mosellans et de leurs territoires. Les conseils réalisés par des architectes, urbanistes, plasticiens et paysagistes participent à l'embellissement du cadre de vie du département.

Le CAUE a ainsi pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrage privés et publics, il accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et/ou de construction, il conseille les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient en milieu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions. Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité sera adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, sans les voix de Mrs GHIBAUDO et ZENNER qui n'ont pas pris part au vote :

- D'ADHERER au CAUE de la Moselle, dont les statuts figurent en annexe, pour toute la durée du mandat ;
- DE MANDATER Madame Isabelle CORNETTE à représenter la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle ;
- D'AUTORISER Monsieur Pierre TACCONI, 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer toute convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'application des présentes.

Votes : POUR :	47
ABSTENTION :	00

**POINT D'INFORMATION****Planning des réunions 2021**

Après les 2 points précédents, le Président a repris la Présidence de la séance. Il informe les Délégués Communautaires des bonnes avancées sur le projet de territoire et sur l'engagement de certains dossiers structurants, et qu'après les premiers mois de mise en place de la CCAM, l'organisation des instances tend à se stabiliser.

Afin d'asseoir un rythme de travail cohérent et efficace, il leur transmet à titre d'information, un planning des réunions et des Conseils Communautaires pour l'année en cours,.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à vingt heure et quarante-sept minutes.

Le Président,  
**Arnaud SPET**

